

les foires sont encore utiles et subsisteront longtemps.

Les populations actuelles, ignorantes ou oubliées, ne se doutent point que ce sont les moines qui, presque partout en France, ont établi ces concours qui donnaient le mouvement et la vie à des contrées entières. Le titre reproduit plus haut est une preuve nouvelle à l'appui de cette vérité. On ne dira jamais assez tous les services qu'ont rendus au peuple des campagnes les institutions monastiques, les bienfaits qu'elles lui ont prodigués sous toutes les formes, les progrès de toute nature qu'elles lui ont fait accomplir.

Les abbayes, tant qu'elles restèrent puissantes, protégèrent énergiquement les cultivateurs. Au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, les Bénédictins de Saint-Allyre-les-Clermont, pour défendre les habitants de Nébouzat des incursions des routiers, firent élever à l'entour du village une haute et épaisse muraille dont les ruines cyclopéennes existent encore.

Dans le même temps, les vassaux du monastère d'Aurillac étaient exonérés, grâce à l'intercession de l'abbé, des frais de toutes guerres que le roi pourrait entreprendre du côté des Pyrénées. Enfin, sous Louis XIV, l'abbesse de l'Eclache, en Auvergne, faisait accorder aux habitants de la paroisse de Prandines l'exemption de toutes tailles, subsides et autres impositions.

Le peuple a souvent consacré par de miraculeuses légendes le souvenir des bienfaits de la charité monastique. Jehan de Montmajour, abbé de Saint-Allyre, en 1542, avait, pendant une terrible disette, nourri une grande quantité de pauvres, qui racontaient qu'à la prière du saint abbé Dieu avait plusieurs fois rempli les greniers vides de l'abbaye. Lorsque Jehan fut mort, on reproduisit, selon la coutume, ses armes sur la pierre sépulcrale; mais, un jour, les moines s'aperçurent que cette sculpture héral-